



ROUTE DES VACANCES : ¾ DES CONDUCTEURS NÉGLIGENT LES PAUSES

Longue distance, monotonie, embouteillages, trajets de nuit, chaleur... Les départs en vacances en voiture sont souvent longs et éprouvants, ce qui peut favoriser un certain relâchement au volant. Selon un récent sondage réalisé par l'AWSR,¹ un grand nombre de conducteurs reconnaissent en effet adopter des comportements à risque sur la route des vacances.

A la veille des congés d'été, l'AWSR lance une campagne sur les réseaux sociaux qui invite à adopter quelques comportements simples pour voyager en toute sécurité.

La pause toutes les 2h, indispensable

Les conducteurs sont nombreux à avouer faire l'impasse sur les pauses sur la route des vacances. **Trois quarts d'entre eux (76 %) admettent en effet avoir déjà roulé plus de 2h sans faire de *break*** et près d'1 sur cinq (19%) plus de 5h d'affilée ! Certains (40%) déclarent même préférer manger au volant plutôt que de s'arrêter...

¹ 1.000 Wallons interrogés

Des longues périodes de conduite sans arrêt qui ne sont pas sans conséquence. La moitié des conducteurs interrogés (51 %) reconnaissent en effet s'être déjà sentis somnolents en cours de route.

Paupières lourdes, difficulté à se concentrer, picotements dans les yeux, bâillements répétés... Ces signaux doivent alerter. Pour éviter que la fatigue ne prenne le dessus, il est recommandé de faire **une pause d'au moins 15 minutes toutes les 2 heures**. Ces temps d'arrêts permettent une récupération physique et mentale, indispensable pour rester concentré sur la route. Si la fatigue devient trop importante, dormir quelques heures dans sa voiture sur une aire de repos est aussi une possibilité.

Les excès de vitesse : à éviter

Plus de la moitié des conducteurs (57 %) admettent dépasser les limitations de vitesse lors de leur trajet. L'envie d'arriver plus vite, l'agacement face au temps perdu dans les bouchons ou encore la conduite monotone... Les raisons ne manquent pas mais ces excès de vitesse augmentent le risque d'être impliqué dans un accident grave. La vitesse est en effet à la fois un facteur déclencheur et aggravant des accidents. Près d'1 accident mortel sur 3 est ainsi dû à une vitesse excessive ou inadaptée.

Pour les éviter, le limiteur de vitesse peut s'avérer très utile sur autoroute. D'autant que, même à l'étranger, l'infraction ne passera pas inaperçue. Depuis 2015, les pays de l'Union européenne échangent en effet leurs données relatives aux véhicules immatriculés sur leur territoire qui ont commis une infraction. Une amende pour un excès de vitesse commis hors frontières sera donc bien envoyée au contrevenant (selon les règles en vigueur dans le pays où elle a été commise). D'autres infractions sont également concernées par cet échange d'informations, comme la conduite sous influence d'alcool ou de drogue ou l'usage du téléphone (sans kit main-libre).

Anticiper les distractions

L'utilisation du téléphone est d'ailleurs assez fréquente pendant ces trajets souvent longs et monotones. 1 conducteur sur 5 (19 %) déclare en effet l'utiliser en le tenant en main, malgré l'interdiction en Belgique et dans la plupart des pays voisins.

La longueur du trajet combinée à l'excitation du départ augmentent de manière générale le risque de distractions au volant. Entre les enfants qui se disputent à l'arrière, les sollicitations des passagers ou encore les changements d'itinéraire dus à une déviation, la concentration du conducteur est souvent mise à rude épreuves. Ainsi, **plus d'2 conducteur sur 5 (42 %) admettent avoir déjà été distraits par leurs passagers**, qu'ils soient adultes ou enfants, lors de ces déplacements prolongés.

Pour limiter les distractions, mieux vaut anticiper : prévoir des jeux ou des activités calmes pour les enfants, mettre des boissons et en-cas à leur disposition, organiser les pauses, régler son GPS et sa playlist avant le départ ou confier cette tâche au passager avant... Autant de gestes simples qui contribuent à maintenir l'attention du conducteur sur la route.

Tenue vestimentaire : à l'aise, mais prudent

Même si la chaleur donne envie de s'alléger, mieux vaut conserver une tenue adaptée à la conduite. Par exemple, rouler torse nu n'est pas interdit mais déconseillé car, en cas d'accident, la ceinture de sécurité, directement en contact avec la peau, peut provoquer de graves brûlures.

Près d'1 conducteur wallon sur 4 indique par ailleurs parfois conduire en « slashes ». Si ce n'est pas explicitement interdit par le Code de la route, celui-ci impose de toujours rester maître de son véhicule et capable de réaliser tous les mouvements et manœuvres nécessaires à la conduite. Or, les chaussures qui ne tiennent pas la cheville, peuvent facilement se coincer dans les pédales. Un comportement risqué, pour soi comme pour les autres. Conduire pieds nus ou avec des talons très hauts est également déconseillé.

Un véhicule qui tient la route

Outre les écarts de conduite, la route des vacances peut parfois réserver des mésaventures. Près d'1 conducteur sur 10 (8%) déclare avoir déjà été impliqué dans un accident de la route lors de ce type de trajet, et plus **d'1 sur 5 (22 %) a déjà connu une panne ou un problème technique.**

Ces chiffres rappellent que prendre la route sur de longues distances ne s'improvise pas. La pression et l'usure des pneus, le niveau d'huile, le bon fonctionnement des feux sont des points de contrôle essentiels avant le départ. Remplacer une ampoule peut parfois nécessiter une visite chez le garagiste en urgence, il est donc important de s'en rendre compte à l'avance. Certains éléments, qui peuvent sembler moins importants, peuvent avoir un impact direct sur la visibilité comme un pare-brise ou des vitres propres, du liquide lave-glace en suffisance et des essuie-glaces en bon état pour faire face à tout type de météo pendant le trajet.

Même s'ils ne donnent pas lieu à des conséquences graves, une panne ou un accident peuvent vite transformer les vacances en véritable cauchemar. Pour partir l'esprit tranquille, il est utile de **contracter une assurance assistance qui fonctionne hors de nos frontières.** Différentes formules existent, il est donc important de bien se renseigner sur ce qu'elle couvre exactement : dépannage, assistance aux personnes, etc.

En cas de location d'un véhicule lors des vacances, vérifier les garanties souscrites est également indispensable pour éviter les mauvaises surprises : la responsabilité civile du conducteur en cas

de dommage causé à autrui (obligatoire), les dégâts au véhicule avec application (ou non) d'une franchise, le dommage corporel du conducteur et éventuellement des occupants.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

